
Arrondissement de Pontarlier
-----**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER**

Nombre de Membres	
En exercice :	23
Présent au Conseil :	21
Ayant pris part au vote :	21

Séance du 2 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le deux-février à vingt heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.

Date de la convocation	
29/01/2024	

Présents : Caroline Blain, Guillaume Bouhin, Madeleine Chapellier, Isabelle Cuenot, Marie Destaing, François Garcia, Frédéric Garreau, Jean-Pierre Gurtner, Bernard Jeannin, Olivier Marlot, Christophe Michel, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Jean de la Rochefoucauld, Marc Saulnier, Nathalie Sievert.

Procuration : Aline Carrière à Nathalie Sievert, Frédéric Dole à Isabelle Cuenot, Aline Louvrier à Marie Destaing, Fabien Oléron à Marc Saulnier, Thierry Vuittenez à Guillaume Bouhin.

Absentes : Léonie Schneiter, Isabelle Vinai.

Secrétaire de séance : Isabelle Cuenot.

Le Maire déclare la séance ouverte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.

Délibération n° 2024-02-010**OBJET : Droit de place marché ambulant.**

Le Maire rappelle que la présence des Food-trucks n'est pas autorisée sur la place de la mairie avant 17 h et propose qu'en cas de non-respect, il soit appliqué un doublement du droit de place et du forfait électrique. Pour rappel, le droit de place est fixé à 250€/an et le branchement électrique à 150€/an.

Exposé du maire entendu, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorisent le Maire à doubler le prix du droit de place et du forfait électrique pour les food-trucks qui ne respectent pas les horaires ;
- Autorisent le Maire à signer tout document y afférent.

En séance, les an, mois et jour susdits.

Envoyé en préfecture le 06/02/2024
Reçu en préfecture le 06/02/2024
Publié le - 6 FEV. 2024
ID : 025-200068401-20240202-2024_02_010-DE



Le Maire,
Marc SAULNIER.